



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20231207-20231207_B04-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 7 DECEMBRE 2023

20231207_B04 - LIMOGES – Résidence Casimir Ranson – Autorisation de régularisation d'une servitude de branchement au réseau d'assainissement de la Résidence au profit de parcelle cadastrée IM n°356 - 21 rue Georges Magadoux

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 7 décembre 2023 à 17 heures 15 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'évacuation d'une partie des eaux de la maison située 21 rue Georges Magadoux à Limoges, cadastrée IM n°356, pour des raisons gravitaires, en réseau unitaire dans le réseau riverain de la cité Casimir Ranson de Limoges habitat,

Vu le titre de propriété du terrain de la Résidence Casimir Ranson, en date du 4 mai 1931, mentionnant l'obligation pour Limoges habitat d'acheminer toutes les eaux, même pluviales, de propriétés riveraines au réseau d'assainissement de la rue Casimir Ranson, sans mention expresse de la propriété du 21 rue Georges Magadoux, compte-tenu de l'ancienneté du titre de propriété,

Vu les raccordements successifs des constructions riveraines au fur et à mesure de leur élévation au réseau de la Résidence, avec l'accord de Limoges habitat sans toutefois qu'aucun acte n'ait été publié,

Vu la demande de M. et Mme GORSE, propriétaires de ladite parcelle de clarifier cette situation ancienne en vue de la régularisation d'une servitude de branchement de leur propriété au réseau d'assainissement de la résidence Casimir Ranson,

Considérant la création envisagée par les propriétaires d'un regard à leur limite de propriété afin de pallier les éventuelles difficultés,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à la régularisation de la servitude permettant l'acheminement des eaux de la propriété de M. et Mme GORSE, située 21 rue Georges Magadoux, et des propriétés riveraines au réseau d'assainissement de la rue Casimir Ranson.

Formalités de publicité effectuées
le

11 DEC. 2023

Pour extrait conforme,

Limoges, le **11 DEC. 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE' with a star at the bottom. The inner circle contains the text 'LIMOGES HABITAT'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Mauguien-Sicard'.